



LE SYNDICAT
DES PHARMACIENS D'OFFICINE

Syndicat Général des
Pharmaciens des
Bouches-du-Rhône

65, rue Breteuil—13006 Marseille
Tél : 04.91.15.72.61
pharmaciens.syndicat@orange.fr

Pourquoi adhérer en 2023 ?



Je suis intimement convaincue que notre mobilisation et notre implication durant la pandémie prouve notre force d'action.

Forts de cette expérience, nous devons continuer à montrer notre détermination notamment dans le projet de la LFSS 2023 qui menace notre marge génériques. Si la FSPF est le 1er syndicat de pharmaciens de France, c'est qu'elle a su rassembler la profession pour plus de cohésion et d'efficacité. Pour 2023 restons sur cette lancée.

Valérie OLLIER
Présidente

Pour avoir des
informations
sourcées et
validées



Pour bénéficier d'une
écoute

(du lundi au vendredi)

Pour s'appuyer sur
l'expertise de la
FSPF

Pour être représenté

En réunions de Commission Paritaire Locale
avec la CPAM et auprès des élus et
de l'Administration.

Pour bénéficier de
nombreux outils et
services

(verso)

Le Syndicat Général des Pharmaciens
des Bouches-du-Rhône :

C'est 32 conseillers bénévoles sur l'ensemble du département, élus par vous et pour vous...

C'est l'organisation des gardes, des actions et des partenariats avec la Faculté de pharmacie et l'école des Préparateurs

pour préparer l'avenir.



Pour recruter votre personnel

OFFRES D'EMPLOI
La pharmacie recrute en quelques clics trouvez un emploi !!
Un service offert par les syndicats des pharmaciens des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.



Pour rester connecté



Lorsque nos adhérents nous plébiscitent, nous sommes heureux de leur donner la parole :

« Le Syndicat ? Par téléphone ou par mail, j'ai des réponses aux questions que je me pose. Je reçois plein d'infos utiles. Je sais que je peux contacter Sophie quand j'ai un doute. C'est aussi pour cela que j'adhère. »

« Le jour où j'ai reçu 25 pages d'indus à la suite d'un contrôle d'activité de la CPAM, c'est avec le soutien du syndicat et ses conseils que j'ai pu argumenter mes réponses auprès de la direction de la CPAM. »

« La gestion du personnel c'est parfois compliqué. Je suis rassurée de pouvoir m'appuyer sur l'expérience du syndicat pour être en règle avec la législation du travail et la convention collective. »

Toute votre ACTUALITÉ en 15 minutes Chrono

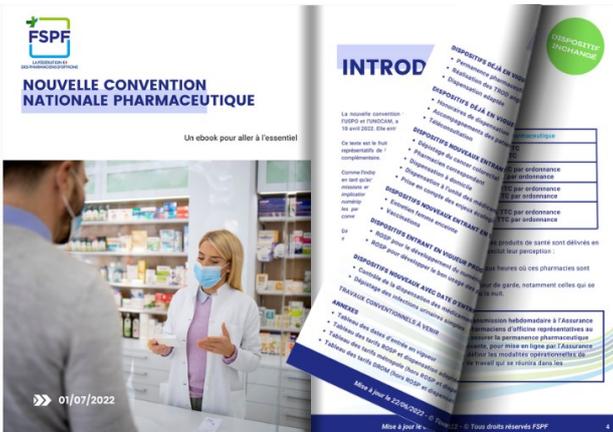
Live ou replay



Votre rdv hebdomadaire, tous les vendredis à 13H45



défimédoc



Des fiches pratiques pour toutes les nouvelles missions de la nouvelle convention nationale. Accessibles depuis votre ordinateur ou votre smartphone.

Des conditions d'abonnements exceptionnelles !

- 3 mois d'essai gratuits
- Des remises sur les abonnements :
- 30% pour 3 à 5 licences
- 40% pour 6 à 9 licences
- 50% pour 10 licences et plus.

Prix de base : 8.32€ HT/mois par licence.



Le service achats FSPF

Optimisez vos achats pour votre entreprise et faites des économies tout en gagnant du temps sur les catégories :

- Mobilité (location de voiture...)
- Officine (contrôles électriques, enseignes lumineuses...)
- Frais généraux (papeterie...)
- Ressources humaines (recrutement intérim...)



Une complémentaire santé dédiée aux titulaires
Des tarifs préférentiels proposés par AESIO Mutuelle

Médiation de la consommation

La FSPF a conclu un partenariat avec DEVIGNY Médiation pour vous permettre de remplir vos obligations réglementaires

Des formations dédiées à votre pratique professionnelle



RGPD

Un guide détaillé pour vous aider dans votre mise en conformité

Guide essentiel pour l'officine

Exercice professionnel, gestion du personnel, affichage obligatoire... un guide complet pour vous accompagner dans votre exercice professionnel et la gestion de votre entreprise.

Formation offerte

EN PARTENARIAT AVEC LE CRCCD GRAND-EST ET LE DÉPISTAGE DES CANCERS Centre de coordination Grand-Est UTIP ASSOCIATION

Dépistage du cancer colorectal

FORMATION VALIDANTE EN E-LEARNING OFFERTE POUR TOUS LES ADHÉRENTS FSPF



**SYNDICAT GENERAL DES PHARMACIENS DES
BOUCHES DU RHONE**



65, rue Breteuil - 13006 Marseille
Tél. : 04.91.15.72.61 – Fax : 04.91.15.72.65



BULLETIN D'ADHESION

Adhésion reconduite pour les adhérents en prélèvement automatique

PHARMACIE.....

Numéro FINESS

Email.....@.....

Sollicite son adhésion au Syndicat Général des Bouches-du-Rhône pour l'année 2023.

Cotisation pour la pharmacie	
Montant annuel	694 €
<i>Première installation</i>	347 €

+

Cotisation par pharmacien titulaire	
Montant annuel par titulaire	12 €
1. Nom :	
2. Nom :	
3. Nom :	
4. Nom :	
Total cotisation titulaire(s):	€

=

Total cotisations 2023	
<i>Cotisation pharmacie + Cotisation titulaire(s)</i>	
<i>Par prélèvements automatiques tous les 10 du mois</i>	

Nombre de titulaire(s)	Montant annuel	1 ^{ère} mensualité	Mensualités sur l'année
1	706 €	68 €	58 € x 11
2	718 €	80 €	
3	730 €	92 €	
4	742 €	104€	

Première installation

Nombre de titulaire(s)	Montant annuel	1 ^{ère} mensualité	Mensualités sur l'année
1	359 €	40 €	29 € x 11
2	371 €	52 €	

Fait àle...../...../.....

Cachet de l'officine

Au verso la demande de prélèvement automatique.

Veillez renseigner et signer les deux parties de cet imprimé et joindre un RIB (ou sa copie)

SGP-13

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part, à notifier en temps voulu au Syndicat Général des Pharmaciens des Bouches du Rhône.

Nom, prénom et adresse du débiteur

--

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter

--

Compte à débiter

Code établissement	Code guichet	N° de compte	Cié RIB

Date

Signature

Nom et adresse du créancier

**Syndicat Général des Pharmaciens
65 rue Breteuil
13006 MARSEILLE**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et ne pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci dessus dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/80 de la commission informatique et libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise

N° NATIONAL D'EMETTEUR

l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Syndicat Général des Pharmaciens des Bouches du Rhône.

335037

Nom, prénom et adresse du débiteur

--

Nom et adresse du créancier

**Syndicat Général des Pharmaciens
65 rue Breteuil
13006 MARSEILLE**

Compte à débiter

Code établissement	Code guichet	N° de compte	Cié RIB

Date

Signature

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

Ecrire lisiblement, SVP, ce cadre sera dans la fenêtre de l'enveloppe destinée à votre établissement bancaire

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant un relevé d'identité bancaire (RIB)